

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers :  
 en exercice : 14  
 présents : 13  
 votants : 14

L'an deux mil vingt cinq  
 le dix novembre à dix-neuf heures  
 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué  
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
 sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.

Date d'affichage :

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2025

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h25), LEMARCHAND Christophe.

Absents excusés : CLEMENT Christelle (procuration à LEMARCHAND Christophe)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

17 novembre 2025

**Approbation du compte rendu du 15 septembre 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

**N° 2025/11/01/01 : Subventions aux associations**

Monsieur Mickaël HAQUIN présente les propositions de subventions faites par la commission finances, réunie le 6 novembre. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'attribuer les subventions telles qu'elles sont inscrites dans la colonne « Vote de l'assemblée » du tableau ci-après :

	Associations	2021	2022	2023	2024	Vote de l'assemblée 2025
Mégrit	FNACA	50	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Team mégrit	200	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Sté de Chasse	200	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Jr Team	50	50	50.00	200.00	50.00
Mégrit	Club des Ajones d'Or	50	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Ass Parents d'élèves	150	464.4	150.00	150.00	150.00
Mégrit	Voyage en lozère / Drôme/ voile		1 375.00		2 875.00	255.34
Mégrit	US Gym	200	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Comité du Jumelage	50	200	50.00	200.00	200.00
Mégrit	Cyclo club	50	50	50.00	50.00	50.00
Mégrit	Cté des fêtes	50	200	200.00	200.00	200.00
Mégrit	Les chemins de Traverse				200.00	200.00
Mégrit	Ô Village				50.00	350.00
Cant	Breizh Reider	50	0	0.00	0.00	50.00
Cant	Comice agricole	386	398	398.00	394.80	390.57
Cant	Donneurs de sang	50	50	50.00	50.00	50.00
Cant	Protection civile	50	50	50.00	50.00	50.00
Cant	Hand Broons	0	0	30.00	40.00	40.00
Cant	Basket Broons	0	50	50.00	30.00	50.00
Cant	Daoudour	50	50	50.00	50.00	50.00
cant	Gammes et Arpèges (Broons)				20.00	40.00
cant	Foot					50.00
Autre	Banque alimentaire			127.20		
Autre	Téléthon	0		50.00	50.00	50.00
Autre	Breizh Rider					100.00

Autre	Daoudour					100.00
Autre	Le Phare					100.00
Autre	Eugène Marquis					100.00
Autre	Assoc des pompiers de Jugon			50.00	100.00	
Autre	L'espoir d'une triplète				100.00	
Autre	Fonds d'aide aux jeunes 22				100.00	
Autre	Ligue cancer	100	100			
Autre	Emeric - Anthony	100				
Autre	PLB Muco	100				
Autre	Anouk	100				
Autre	Ma vie mon cœur mon soleil		100			
Autre	Restos du cœur		100		100.00	
Autre	La vie d'une petite Lune		100			
Autre	Action Kenya RPI			255.00		
Autre	Des étoiles pour Mya			100.00		
Autre	C.L.O.E.			100.00		
Autre	Leucémie Espoir			100.00		
Autre	Chambre des métiers	125	75	50.00	75.00	
Autre	CFA	25	25	25.00		
Autre	MFR Montauban de Bretgane	25	25			
Autre	AMF	293.76				
Autre	Tremblement de terre Turquie			500.00		
Autre	Aide à l'Ukraine		1620			
Autre	Ass des secrétaires de mairie				50.00	25.00
	Total	2 504.76	6 082.40	3 485.20	6 134.80	3 700.91

N° 2025/11/01/02 : Problèmes à la station d'épuration : compte-rendu de la réunion du 7 octobre avec Dinan Agglomération

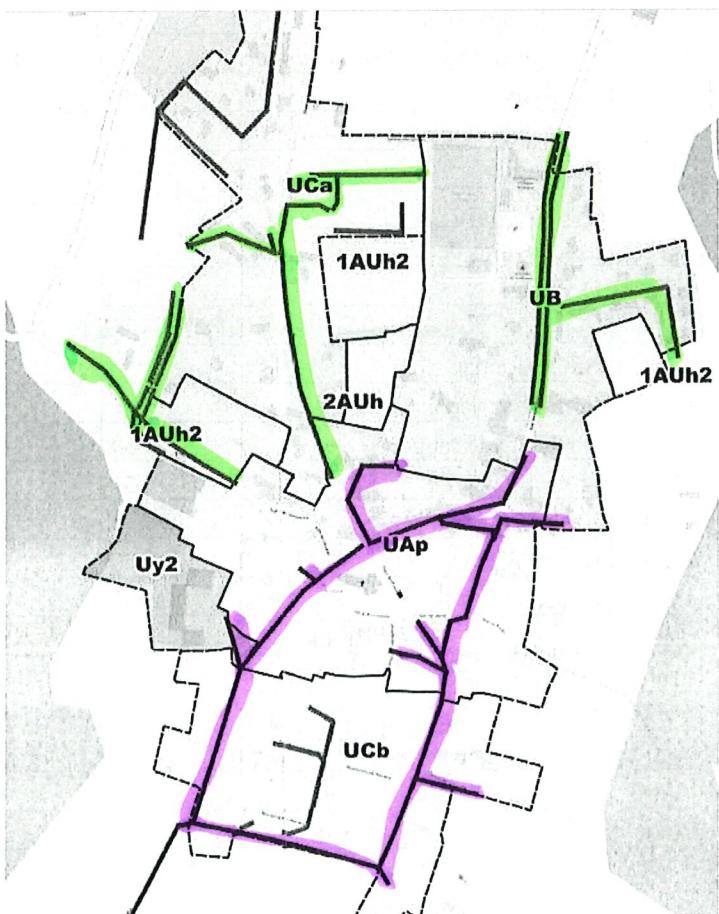
Madame le Maire donne un compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2025 qui a eu lieu en présence du Maire, des Adjoints, des membres de la commission des travaux, de Mme Laurence Gallée et Mme Nolwenn PIERRE respectivement Vice-Présidente et Directrice de l'environnement et des infrastructures de Dinan Agglomération

#### Le contexte :

Les eaux usées qui arrivent à la lagune sont collectées de 2 façons différentes :

- 53 % du réseau est un réseau unitaire (en violet) comprenant les eaux usées et des eaux pluviales
- 47 % du réseau est un réseau séparatif (en vert) comprenant uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales étant déversées dans les fossés.

Le diagnostic du réseau du système d'assainissement collectif de la commune révèle une quantité beaucoup trop importante de quantité d'eaux claires parasites en période de nappe haute et de très fortes pluies. Cette problématique engendre une surcharge hydraulique de la station d'épuration au-delà de sa capacité théorique de traitement ou de son débit autorisé, ce qui provoque des dysfonctionnements du système d'assainissement et des débordements possibles d'eaux usées par le bypass, ce qui induit le non-traitement de ces eaux qui débordent.



Le diagnostic (phase 1) des installations chez les particuliers et les bâtiments publics réalisé par Dinan Agglomération en 2020 a identifié 12 anomalies sur le réseau d'assainissement collectif. Chacune a été identifiée et localisée précisément.

Quelques travaux de déconnexion des eaux pluviales / eaux usées ont été réalisés par la commune sur des espaces publics :

- En 2023 : déconnexion du bassin d'orage de la résidence Les Perrières
- En 2025 : déconnexion de la toiture de l'école sainte Anne

Les conséquences de ces dysfonctionnements :

A cause de cette surcharge hydraulique engendrant les dysfonctionnements, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer signale que la commune est classée en niveau 2 sur l'échelle de non-conformité qui en compte 5. Des travaux doivent être envisagés sinon les permis d'aménager et les permis de construire pourraient être refusés à très moyen terme selon le lieu d'implantation.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- Création d'un réseau d'eaux pluviales avec gestion intégrée à la parcelle au niveau du terrain de jeux de la résidence Les Perrières ?
- Déconnexion d'un maximum de maison des eaux usées avec les eaux pluviales ?
- Création d'un nouveau bassin tampon en amont de la STEP ? (en attente d'un retour de Dinan Agglo)
- Poursuite de travaux de déconnexion (rue de La Ville es Rays notamment)

Dans l'immédiat, les services de Dinan Agglomération doivent étudier ces différentes possibilités afin de prioriser les travaux les plus opportuns.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Prend acte des informations transmises et décide d'attendre les réponses des services de Dinan Agglomération avant de statuer sur les travaux à privilégier. Elle exprime cependant son regret face aux délais d'attente, qui compromettent la planification de l'urbanisation à moyen terme.
- Décide d'informer les habitants de la commune concernant cette problématique, afin de sensibiliser les propriétaires dont les eaux usées sont actuellement évacuées avec les eaux pluviales. Ceux-ci sont invités, dans la mesure du possible, à engager des travaux de déconnexion des deux réseaux.

**N° 2025/11/01/03 : Budgets communaux : point financier / créances non recouvrables**

Monsieur Mickael HAQUIN informe l'assemblée que la Direction Générale des finances publiques demande l'admission en non-valeurs de produits pour des titres non recouvrés (facturation de cantine et reste à recouvrer sur un loyer) émis entre 2020 et 2025 (174.15 €) suite à des poursuites restées sans effet et à une admission en surendettement.

Il précise que la Direction générale des finances publiques met tout en œuvre pour recouvrer les dettes (ponctions sur les allocations familiales, sur le compte bancaire, avis d'huissier...) mais que ces créances n'ont pas pu être recouvrées malgré tous ces moyens mis en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette admission en non-valeur et la décision modificative de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Art 6541 : + 175 € (admission en non-valeur de produits irrecouvrables)

Art 611 : - 175 € (prestations de service)

**N° 2025/11/01/04 : Photovoltaïque école : décision sur le projet de pose de panneaux sur la toiture**

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée les principaux éléments de la délibération du 16 juin 2025 concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. Il souligne notamment :

- une durée de retour sur investissement estimée à 17 ans ;
- une durée de vie des installations comprise entre 35 et 40 ans ;
- la rénovation récente de la toiture, intégralement refaite côté nord et entièrement remaniée côté sud.

Monsieur HAQUIN illustre son propos en citant plusieurs exemples d'écoles bretonnes déjà équipées de telles installations (Saint-Rieul, Rostrenen, Bruz, Rennes, etc.).

À l'issue des échanges, l'assemblée relève que, si le gain financier reste modeste, la production d'énergie renouvelable constitue un atout majeur.

#### L'assemblée après délibération décide à l'unanimité :

- De poursuivre l'étude du projet et d'autoriser Madame le Maire à solliciter des entreprises pour réaliser un diagnostic de la charpente. Ce diagnostic aura pour objectif d'évaluer la faisabilité technique de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.
- En cas de diagnostic favorable, d'autoriser Madame le Maire à engager la suite du projet d'investissement, en sollicitant des entreprises pour l'établissement de devis d'installation et ainsi que des partenariats financiers, notamment Dinan Agglomération via le fonds de concours.

N° 2025/11/01/05 : Convention territoriale globale 2026-2029 : convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales, Dinan Agglomération et les communes qui la composent

Depuis 2018, Dinan Agglomération s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Schéma intercommunal des services aux familles. Suite au travail de diagnostic et d'élaboration de propositions d'axes de travail, le Conseil Communautaire a validé et approuvé ce schéma le 29 avril 2019 pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Le schéma est décliné en un plan d'actions dont les trois orientations stratégiques sont : permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles, soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel, et développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglomération. Dans la continuité, le 31 janvier 2022, Dinan Agglomération a approuvé le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les communes du territoire, et validé le plan d'actions d'une première Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2024.

La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Dinan Agglomération et les 64 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

La CTG est une convention de partenariat signée tous les 4 ans entre la CFA, les 64 communes du territoire et Dinan Agglomération. Cette convention regroupe un projet stratégique de territoire pour les familles et les allocataires et le schéma intercommunal de services aux familles.

Elle est issue d'un diagnostic partagé par les différents acteurs du champ social afin de dégager des enjeux communs qui sont ensuite déclinés en plan d'actions. Des indicateurs sont également définis pour le bilan et l'évaluation finale de la CTG.

Des instances de pilotage sont également constituées afin de suivre la convention avec notamment les partenaires et les pilotes des différentes actions inscrites.

Le comité de pilotage, réuni le 26 juin 2025, a validé le plan d'actions suivant :

#### THEMATIQUE 1 : BIEN GRANDIR SUR MON TERRITOIRE

##### Enjeu 1 : Une offre de service petite-enfance adaptée aux besoins des familles

- Fiche action 1 : L'observatoire : trajectoire de la petite enfance
- Fiche action 2 : L'ajustement de l'offre d'accueil aux besoins spécifiques
- Fiche action 3 : Le développement des compétences professionnelles

##### Enjeu 2 : Accompagner la parentalité

- Fiche action 4 : La structuration du réseau parentalité
- Fiche action 5 : La poursuite du maillage des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

##### Enjeu 3 : Identifier les Besoins des jeunes et leur implication dans la vie locale et citoyenne

- Fiche action 6 : L'animation d'un réseau des acteurs professionnels et élus de la jeunesse
- Fiche action 7 : La réalisation d'un diagnostic des besoins des jeunes
- Fiche action 8 : Le Conseil de Développement et les jeunes

#### THEMATIQUE 2 : BIEN ACCUEILLIR SUR MON TERRITOIRE

##### Enjeu 4 : Donner une meilleure visibilité de l'offre de service à destination des familles

- Fiche action 9 : La poursuite du maillage des espaces France Services
- Fiche action 10 : Le déploiement des outils de communication

Enjeu 5 : Mieux connaître les besoins des habitants du territoire

- Fiche action 11 : Proposer des Analyses des Besoins Sociaux (ABS)/Observatoire CCAS
- Fiche action 12 : Déploiement des outils de communication à destination des nouveaux habitants

Enjeu 6 : Soutenir les professionnels et leurs métiers

- Fiche action 13 : La mise en place d'un réseau des Directeurs(rices) d'ALSH
- Fiche action 14 : La poursuite de la communication sur les métiers en tension auprès des jeunes

### THEMATIQUE 3 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 7 : Favoriser les initiatives associatives et citoyennes pour lutter

- Fiche action 15 : La mise en place d'un temps fort de la vie sociale
- Fiche action 16 : La newsletter de la CTG
- Fiche action 17 : Le conseil de Développement relais des démarches citoyennes et participatives

Ces actions seront portées soit par Dinan Agglomération, soit par les communes, soit par un des partenaires (chaque fiche action identifie le pilote action). Ces actions ainsi inscrites dans la CTG pourront faire l'objet d'un financement par la CAF.

**Vu** la délibération n°CA-2019-063 en date du 29 avril 2019 du Conseil Communautaire relative à la mise en place d'un Schéma intercommunal des services aux familles,

**Vu** la délibération n°CA-2022-009 en date du 31 janvier 2022 du Conseil Communautaire relative à la signature de la Convention Territoriale Globale,

**Vu** la délibération n°CA-2025-027 en date du 17 février 2025 du Conseil Communautaire relative à l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du renouvellement de la CTG,

**Considérant** l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées (contenu détaillé des actions en cours de travail avec les pilotes) notamment les fiches actions telles que présentées ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025/11/01/06 : Rapport d'activités et de développement durable 2024 de Dinan Agglomération

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport d'activités 2024 de Dinan Agglomération leur a été transmis le 30 octobre 2025.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Madame le Maire présente aussi le bilan de l'action communautaire 2024 pour la commune de Mégrit. L'assemblée prend acte du rapport d'activités 2024 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

N° 2025/11/01/07 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2024 par Dinan Agglomération

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport leur a été transmis le 30 octobre 2025.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Elle précise que ce rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2024 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 15 juillet 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2025/11/01/08 : Rapport sur le prix et la qualité d'eau potable 2024 par le Syndicat de Caulnes La hutte Quélaron

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport a été envoyé au Conseil Municipal le 30 octobre 2025

Elle rappelle les points importants de ce rapport dont le document complet est consultable à la mairie :

Exploitation :

- En affermage (le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages)
- Déléguataire : SAUR France (responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service)

Production : 6 ressources :

- Ressources propres au Syndicat : Captage de la Ville es Couvé à Ereac : 33 038 m<sup>3</sup> d'eau traitée
- Importations des collectivités voisines : 5 importateurs distincts

- Moyenne de consommation : 78 l / habitant / jour  
Nombre d'abonnés à Mégrit : 498
- Rendement du réseau : 82,1 % en 2023. Taux de renouvellement : 0.7 %

Prix théorique : 365.36 € pour 120 m<sup>3</sup>. En moyenne : 3.04 € / m<sup>3</sup> (+ 3.96 % /2024)

Qualité de l'eau : analyses régulières transmises dans les mairies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

N° 2025/11/01/09 : Questions diverses

- Ecole : remplacement de la clôture et d'un portail : travaux réalisés pendant les vacances de la Toussaint.
- Association des randonneurs de Plélan Le Petit : randonnée à Mégrit le 7 décembre au profit du Téléthon
- Remplacement de Christian : La clôture des candidatures a eu lieu le 31 octobre. Elles vont être étudiées et vont donner suite à des entretiens dans le but d'embaucher un salarié 20 h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier.
- Commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 : rappel de la commémoration le 11 novembre à Languédias

La Secrétaire de séance  
Anne-Christine HENRY



La Présidente,  
Marie-Jeanne DESPRES.